

# SEVESO, L'OTAN ET LES FRITES

Les dioxines sont létales pour les animaux de laboratoire et pour le personnel politique. Il suffit de 5 millièmes de gramme pour tuer un rongeur et d'un gramme pour renverser une coalition gouvernementale. Les dioxines sont des produits secondaires de réactions chimiques et thermiques mettant en oeuvre des composés à base de chlore, de phénols, de brome ou d'iode. Les températures idéales pour la formation des dioxines s'étalent entre 250° et 400°. Les sources de dioxines sont donc multiples et comprennent les secteurs de la fabrication des pesticides, la métallurgie, la papeterie, les cimenteries, la combustion des déchets industriels et ménagers, la combustion du bois et du charbon de bois et les transports routiers. Des événements comme les incendies de forêts, d'usines, d'entrepôts, des accidents comme celui du tunnel du Mont-Blanc et du tunnel sous la Manche sont générateurs de dioxines. Les dioxines ont un passé militaire: l'armée américaine en a déversé sur les forêts du Vietnam avec un agent défoliant, le trichlorophénol. 17 des 210 isomères de dioxines sont à ce jour considérés comme toxiques. A chaque congénère est attribué un facteur de toxicité allant de 1 à 0,001. L'équivalent toxique Iteq (International Toxic Equivalent Quantity) a été mis au point par l'Otan. A Seveso, la contamination de l'environnement a été provoquée par une fabrication de trichlorophénol à usage civil. En Belgique, la contamination de la chaîne alimentaire a été provoquée par des graisses destinées à l'alimentation animale: un ou des lots d'huiles de friture collectées dans des conteneurs mis à la disposition du public ont été contaminés par des PCB (polychlorobiphényle). Ces molécules sont spécifiques des huiles isolantes utilisées dans les transformateurs et condensateurs électriques. Les PCB, précurseurs de dioxines particulièrement toxiques (Pcdf) ont été "chauffés" dans un fondoir de graisses, les établissements Verkest, en pays flamand. Les dioxines tuent même quand elles épargnent. Cet été belge, des dizaines de milliers d'animaux d'élevage suspectés ou trop gros pour être mis sur le marché, après trois semaines d'embargo, ont été liquidés, épandus dans des carrières, brûlés à la hâte, enterrés vivants dans les décharges.

Samedi 10 juillet 1976, une réaction thermique imprévue dans l'usine Icmesa disperse sur Seveso et les communes voisines un nuage jaunâtre quasiment inaperçu dans l'environnement industriel de la banlieue nord de Milan. L'aérosol était composé de soude et de trichlorophénol (TCP) riche en dioxines. 24 heures après, dans un rayon de 1 km, des jardins sont comme brûlés, des enfants ont des plaies sur les bras, des rougeurs sur le visage. Le lundi 12, le travail reprend sur le site, et le 13 les autorités sanitaires affirment aux maires qu'il n'y a pas de danger de propagation. Le 14, dans le quartier limitrophe de l'usine, des centaines d'animaux domestiques et d'oiseaux meurent, le 16 une quinzaine d'enfants sont admis à l'hôpital. La thérapeutique est inconnue. Le 17, des affiches placardées à la hâte ordonnent de mettre à mort les animaux et de les brûler avec les produits des potagers.

Une semaine après l'accident, des informations sortent sur la présence de dioxines dans l'aérosol. Les dioxines ne figurent pas au fichier du centre antipoison de Milan.

Le 20 juillet, des animaux meurent jusqu'à 3 km au-delà du périmètre considéré comme dangereux.

Le 23 juillet, les experts, le conseil provincial de la santé, la préfecture de Milan confirment le bien-fondé des mesures prises aux différents échelons. "Tout est sous contrôle" déclare le ministre régional de la santé.

Le dimanche 25 juillet, 12 hectares de terres contaminées sont enclos de fils barbelés par l'armée. 235 personnes sont évacuées. Le 27, l'armée isole 15 hectares supplémentaires. Un premier rapport scientifique est remis au gouvernement régional. Il a été rédigé par l'Otan. A Rome, le gouvernement accuse les autorités régionales de rétention d'information et un attentat détruit le siège d'Hoffman - Laroche, propriétaire de l'usine. Le 30 juillet, un appel est lancé à la population locale par le ministre régional de la santé: "la dioxine est un gaz méconnu". "Pour bien comprendre le phénomène, on peut dire que la zone polluée est comparable à une zone brûlée où l'incendie a été circonscrit".

Fin juillet, trois semaines après l'accident, une séance plénière du parlement de la région lombarde confirme encore une fois la pertinence des mesures prises. Rome a fait savoir à Milan, que dans l'hypothèse d'un désaveu des décisions du gouvernement régional, la coalition gouvernementale

regroupant en particulier la Démocratie Chrétienne et le Parti Communiste serait dénoncée. 217 entreprises locales sont fermées. Des marchandises exportées sont retournées. De septembre à octobre, des pluies diluviennes s'abattent sur Seveso, les dioxines se propagent.

Courant août, une polémique religieuse et politique s'engage sur la pertinence des avortements de précautions. 117 femmes enceintes de quelques semaines sont examinées. Les zones à risques sont évaluées à environ 2.000 hectares. 5.000 habitants sont concernés et cernés. Il est aussi recommandé de suspendre toutes activités liées à la procréation.

Le 24 août, le rapport de l'Otan jusqu'alors tenu secret est divulgué. Il prescrit un seuil admissible en dioxines au m2 400 fois inférieur à celui qui a été défini par le gouvernement régional.

Le 10 octobre, les 700 personnes évacuées rentrent en force chez elles, se rendent sans masques, ni protection, dans le cimetière inclus dans la zone A, celle de tous les dangers. Le cimetière est mis en zone B.

Quatre mois après la catastrophe, les autorités régionales se décident à annoncer le décapage des terres contaminées. On apprendra plus tard qu'Hoffman - Laroche avait conseillé ces mesures au gouvernement italien quelques jours après l'accident. L'hypothèse d'une évacuation complète de Milan avait été évoquée.

Quand le 19 mai 1983, 41 fûts verrouillés sont découverts dans la remise d'un boucher près de la frontière franco-belge, les autorités françaises affirment sans preuve qu'ils contiennent les dioxines et matériels contaminés extraits de l'usine accidentée 7 ans plus tôt à Seveso. Les 41 fûts sont immédiatement pris en mains par l'armée et conduits sous escorte dans le camp militaire de Sissonne, où ils resteront au secret jusqu'au 4 juin. Ils sont alors routés sous protection rapprochée vers la frontière franco-suisse, puis à Bâle dans l'enceinte de la maison-mère de tous les maux, Hoffman - Laroche. L'ouverture des fûts, l'identification des déchets et la confirmation officielle de leur affiliation à l'accident de Seveso seront réalisés entre avril et juillet 1984 en présence d'un notaire anonyme, et sous la conduite d'une quinzaine de chimistes exclusivement suisses qui élargissent aux tetrachlorodibenzodioxines les clauses et les prérogatives du secret bancaire helvétique•

Animal, on est de plus en plus mal. En Belgique comme ailleurs, les éleveurs industriels de volailles ne s'occupent pas d'animaux, ils produisent des kilos au m<sup>2</sup>. Passer de 65 grammes à 2,4 kg en un minimum de temps et avec un minimum d'argent, c'est l'obsession et la rigueur de l'aviculteur. Il n'y a rien à espérer de ce mode de production qui, au nom du droit à la subsistance et au développement économique, a transformé en 30 ans les poules, reines des basses-cours, en rations de protéines frelatées. Elle sont aujourd'hui des références intermédiaires qui échappent aux critères de la condition animale et s'inscrivent dans la nomenclature des marchandises à sang chaud.

Ce carré représente la superficie au sol attribuée à un poulet de 2 kg dans un élevage industriel.

← 18,16 cm →

**A** l'origine de la crise belge, il y a les parcs à conteneurs qui reçoivent par apports volontaires les huiles et graisses de friture brûlées. La collecte globale est d'environ 5.000 tonnes par an. Aucun contrôle de la conformité des produits déversés ou amenés dans des emballages hétéroclites n'est effectué. Dans le cadre de l'enquête diligentée par le parquet de Gand, quelques fabricants de margarine, d'aliments pour animaux et un collecteur d'huiles sont inculpés, mais la responsabilité pourrait être étendue aux collectivités gestionnaires des conteneurs de récupération ou aux éventuels organismes qui subventionneraient la collecte. Dans l'état actuel, rien n'est plus facile, faute d'information et de surveillance, que d'introduire, par maladresse ou par malveillance, des huiles industrielles dans un conteneur d'huiles alimentaires, de la même façon qu'on peut retrouver du matériel hospitalier dans des conteneurs à verre. L'incitation est forte. L'incinération d'huile chlorée dans des sites agréés coûte cher.

**L'**alarme a été donnée en janvier 1999 par quelques élevages flamands qui se plaignent auprès de leurs fournisseurs d'aliments d'une diminution des pontes et des éclosions d'oeufs. C'est donc en fin de filière que l'empoisonnement a été détecté, une tardive illustration du proverbe "la poule pond par le bec", rappelant que mieux la poule est nourrie plus elle donne de beaux et bons oeuf, et le contraire. Début mars, un vétérinaire est désigné comme expert. Des concentrations de dioxines sont détectées dans des lots d'aliments pour poulets. Le gouvernement belge est informé le 21 avril. Le 3 mai, en France, la Dgccrf (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) apprend par un message de son homologue belge que la société Alimex établie dans l'Eure-et-Loir a été destinataire en janvier d'une livraison de graisse contaminée par les dioxines. La loi de janvier 1998 portant création de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments reste lettre morte. A posteriori, le ministre de l'agriculture français déclarera que le message envoyé par les Belges laissait entendre que "l'incident était clos". 23 ans après Seveso, la prise en compte des risques liés aux dioxines n'a pas changé. Et pourtant il s'avère qu'Alimex a absorbé le tiers des graisses belges contaminées. En décembre 1998, la France avait été aussi très discrète sur les teneurs anormales en dioxines dans des pulpes d'agrumes en provenance du Brésil. Utilisées par les établissements Dompierre dans les Vosges, elles étaient incorporées à des aliments pour vaches laitières.

**En** cette fin d'été en Belgique, les conteneurs d'huiles de friture débordent. Les autorités intercommunales suspendent les apports et demandent aux habitants de les stocker temporairement, tout en rappelant qu'il est interdit de les déverser dans le circuit d'évacuation des eaux usées. En plein été, des prélèvements effectués dans un parc de conteneurs flamand a permis de détecter des PCB. La police wallonne de l'environnement soupçonne que des condensateurs aux PCB entreposés dans un chantier illicite à Bastogne ont été vidangés dans des parcs à conteneurs. L'ensemble des conteneurs remplis par les bassines à frite est désormais suspect. Toute la chaîne est mise en cause

**Les prolongements administratifs et politiques de Seveso ont été considérables. Le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux a été renforcé par la directive 84/631/CEE. Une autre directive dite Seveso s'applique à prévenir les risques majeurs des sites qui mettent en oeuvre des substances dangereuses. La directive 85/467/CEE interdit la fabrication et la commercialisation de matériels contenant des PCB. La convention sur la pollution atmosphérique transfrontière a été signée en 1979. La proximité de Seveso et de la frontière suisse a accéléré la mise au point de cet instrument juridique. La crise belge va accélérer la réalisation des inventaires des sources de dioxines et des stratégies de réduction. Elle devrait aussi avoir comme effet salutaire de déclencher un contrôle plus strict des filières de récupération - recyclage et de réduire les teneurs en dioxines des denrées alimentaires. Courant août, la Commission européenne a envisagé de baisser les seuils admissibles de 20 à 2 pg\*/g de matière grasse (m.g) dans les farines de poisson. Les producteurs particulièrement actifs au Danemark se sont immédiatement insurgés: "Ce serait déjà difficile de passer au dessous des 20 pg; 2 c'est carrément irréaliste". Une réduction des seuils applicables aux laits a elle aussi été évoquée. En passant de 5 pg à 1pg/g de m.g, le seuil admissible éliminerait du marché beaucoup de laits d'élevage. En ce qui concerne les laits maternels, les résultats de l'étude financée par l'Ademe sur "la connaissance de l'imprégnation de la population française aux dioxines" sont attendus cet automne. Parallèlement, le tableau d'équivalence de toxicité des dioxines (Itec), va être modifié. 12 isomères de PCB "dioxine like" vont y être intégrés sur préconisation de l'Organisation Mondiale de la Santé**

\*picogramme: millionième de millionième de gramme.